



Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et de l'ASSEMBLEE GENERALE de l'AMCR du 23 octobre 2021

Association Loi 1901 n° W691061161

Séance ouverte à 15h00 Présents : 42 adhérents

Pouvoirs : 24

Votants : 66

Le quorum étant atteint l'assemblée générale extraordinaire peut se dérouler conformément aux statuts de l'AMCR.

Avant d'entrer en matière, le secrétaire, monsieur JM SERRIER qui animait la séance a rendu hommage à deux anciens adhérents décédés durant le mandat écoulé.

Ensuite, il a présenté messieurs Louis DIDIER et Jacques GIRODET, respectivement représentant de la FFAM et de la Ligue Auvergne Rhône Alpes d'aéromodélisme, venus assister au bon déroulement de la séance.

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2021

Le but de cette assemblée extraordinaire a été de demander la suppression de l'article 7.1 des statuts portant sur la perception d'un droit d'entrée pour tous les nouveaux membres. Cette disposition vient contrer les efforts du club, notamment dans le domaine de la baisse du prix des licences afin de regarnir les effectifs.

La suppression de l'article 7.1 il a été adopté à la majorité moins 2 abstentions.

A l'issue du vote, l'Assemblée générale Extraordinaire a été clôturée.

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2021

Le secrétaire annonce le plan de déroulement de la réunion suivant l'ordre du jour établi pour l'AG :

- Rapport moral présenté par le président sortant, Michel FEHRENBACHER
- Vote du rapport moral
- Bilan financier présenté par le trésorier René DUPONCHEL
- Vote du bilan financier
- Elections du nouveau Conseil d'Administration

Présentation du rapport moral par Michel FEHRENBACHER

Sont abordées les rubriques suivantes :

- La crise du COVID et son impact sur la vie du club et ses activités avec la suppression de l'ensemble des manifestations prévues en 2020 et 2021.
- Le maintien de l'activité d'aéromodélisme sur le terrain du club au prix de précautions sanitaires et d'inscriptions préalables sur un registre informatique.
- L'évolution des effectifs du club.
- Le bilan de la formation.
- L'Hygiène et la sécurité.
- L'état des installations du club.
- Les axes d'effort à maintenir.
- Et les préoccupations pour 2022.

M. FEHRENBACHER précise que malgré la crise du Covid 19, le club s'est bien maintenu au niveau des effectifs en réussissant à compenser les départs par une arrivée de nouveaux adhérents dans toutes les tranches d'âge.

Malgré une année perturbée, les séances de formation au pilotage ont pu être maintenues dans l'ensemble et plusieurs pilotes ont pu être lâchés en vol solo et brevetés. Dans ce domaine, il n'y a eu aucune activité de construction en atelier en raison des jauges sanitaires et des restrictions d'accès aux salles communales

M.FEHRENBACHER rappelle que la sécurité est une des priorités du club et fait le point des incidents de l'année dans ce domaine.

La grande préoccupation qui demeure reste le renouvellement de notre Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) qui n'a été accordée que pour un période de 1 an.

Plusieurs réunions sont d'ores et déjà annoncées au niveau préfectorale et la Métropole lyonnaise en vue de préparer les futures conventions pour l'ensemble des associations de la plateforme de l'aérodrome de Corbas. Dans ce contexte, il est difficile d'envisager de nouveaux investissements au niveau des installations du club en raison du manque de visibilité.

Après avoir rappelé le travail effectué par les bénévoles du club tout au long de l'année notamment dans les domaines de la formation, de la gestion et de l'entretien des installations, le président sortant remercie également les membres du CA pour tout ce qui a été accompli.

Mise en approbation du bilan moral :

ACCEPTE A L'UNANIMITE

Bilan financier :

Le trésorier, René DUPONCHEL prend la parole pour présenter le bilan financier de l'année 2021.

Mise en approbation du bilan financier : ACCEPTE A L'UNANIMITE

En résumé, les finances du club sont saines malgré les efforts financiers consentis à l'entretien des installations et à la formation. Il convient également de souligné l'importance de la subvention fournie par la ville de Corbas.

ELECTION

L'AMCR a procédé au renouvellement de son conseil d'administration dans son ensemble. Etaient candidats dans l'ordre d'inscription suivant:

- ROCHET Michel
- DUPUY Denis
- BAROUX Yves
- GABRIELE Lelio
- FEHRENBACHER Michel
- FEHRENBACHER Guylaine
- CHAINTREUIL Gérard
- DUPONCHEL René
- CHIR Alain
- SERRIER Jean Michel
- ZIMMER Alain
- MARAIS Claude
- SCOTTINI Michel
- VERGNE Philippe
- AMMOUR Eric

Les 2 derniers prétendants étant absents de l'AG, monsieur Louis DIDIER, représentant la Fédération Française d'Aéromodélisme a demandé à l'assemblée de se prononcer par vote sur la recevabilité de leur candidature.

A l'issue du suffrage qui s'est prononcé par 39 voix **pour** et 26 voix **contre**, 1 **abstention** les candidatures des messieurs VERGNE et AMMOUR ont été acceptées. Résultat du vote a été dépouillé par monsieur Jacques GIRODET représentant de la LAMAURA et monsieur DAULERBONT Killyan de l'AMCR.

42 présents

66 votants

24 procurations

66 Bulletins de vote : personnes présentes et pouvoirs

4 bulletins nuls, 62 bulletins valides

Personnes élues au conseil d'administration (12 postes à pourvoir)

1. ROCHET Michel	54 voix
2. DUPUY Denis	54 voix
3. BAROUX Yves	55 voix
4. GABRIELE Lelio	57 voix
5. FEHRENBACHER Michel	56 voix
6. FEHRENBACHER Guylaine	50 voix
7. CHAINTREUIL Gérard	57 voix
8. DUPONCHEL René	55 voix
9. CHIR Alain	57 voix
10. SERRIER Jean Michel	56 voix
11. ZIMMER Alain	56 voix
12. SCOTTINI Michel	35 voix

Personnes non élues

MARAIIS Claude	34 voix
AMMOUR Eric	9 voix
VERGNE Philippe	4 voix

Réunion du conseil d'administration pour l'élection des différents postes à pourvoir :

Président :	Yves BAROUX	UNANIMITE
Vice Président :	Denis DUPUY	UNANIMITE
Trésorier :	René DUPONCHEL	UNANIMITE
Secrétaire :	Michel FEHRENBACHER	UNANIMITE
Secrétaire adjoint :	SERRIER Jean Michel	UNANIMITE

Le président élu, Yves BAROUX et le nouveau CA constitué se présente devant les adhérents pour la validation des postes : ACCEPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, l'ASSEMBLEE GENERALE est levée à 17 h 45.

Le président

Le secrétaire